

**COMMUNE DE LA COTE D'AIME**

**PROCES VERBAL DE REUNION**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VENDREDI 25 FEVRIER 2011**

Présents : OUDARD Michel - BONNET-EYMARD - Xavier COLLOMB Joël - DOBIAS Serge - GIRARD Gilles - GIRARD Sylvie - JULIE Sonia - NULLANS Marie Paule - REGNAULT Florence - SILVESTRE Philippe - VIBERT Christian - VILLIEN Gisèle

Excusé : COLLOMB Thierry – JOVET Joël

Absente : PY Adéline

Secrétaire : VILLIEN Gisèle

**I – AFFAIRES GENERALES**

**1. Comptes administratifs**

- **Budget communal – Affectation du résultat 2010**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- approuve le résultat du compte administratif comme suit :

**BUDGET PRINCIPAL**

	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement Exercice 2009	Résultat de l'exercice 2010	Résultat de clôture 2010
Investissement	80 477.04	0.00	- 115 105.09	- 34 628.05
Fonctionnement	394 480.76	394 480.76	389 740.38	4 740.38
TOTAL	474 957.80	394 480.76	274 635.29	29 887.67

- Constate

► Excédent de fonctionnement  
389 740.38 €

► Déficit d'investissement  
34 628.05 €

- Dit que l'affectation au compte 1068 est de 389.  
740.38 €

- **Budget Eau et Assainissement – Affectation du résultat 2010**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- approuve le résultat du compte administratif comme suit :

**BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

	Résultat de clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement Exercice 2009	Résultat de l'exercice 2010	Résultat de clôture 2009
Investissement	- 63 239.92	0.00	- 39 106.18	- 102 346.10
Fonctionnement	30 454.21	30 454.21	65 349.23	95 803.33
TOTAL	- 32 785.71	30 454.21	26 243.05	- 6 542.77

- Constate
  - Excédent de fonctionnement  
95 803.33 €
  - Déficit d'investissement  
102 346.10 €
- Dit que l'affectation au compte 1068 est de  
65 349.23 €

***2. Indemnité de conseil Madame Le Receveur Municipal***

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'un nouveau receveur a pris ses fonctions à la Trésorerie au mois d'août 2010. Il propose que lui soit versée l'indemnité de conseil correspondante.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

- Décide de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil,
- Accorde l'indemnité de conseil au taux de 100 % à Madame Rachel DURAND à compter du mois d'août 2010 date de sa prise de fonction,
- Dit que cette indemnité, calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité, sera acquise à Madame Rachel DURAND pour toute la durée du mandat sauf délibération contraire.

### ***3. Création d'un poste d'agent de maîtrise et suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe***

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'un agent peut prétendre à un avancement au grade d'agent de maîtrise.

La commission administrative paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale consultée a émis un avis favorable en date du 3 février 2011.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Décide de la création d'un poste d'agent de maîtrise à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011,
- Décide de la suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe à cette même date,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### ***4. Location du presbytère – renouvellement du bail***

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le bail du presbytère a pris fin le 31 décembre 2010 et qu'il convient de le renouveler pour une période de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Il précise que le bail ne concerne que le rez de chaussée et le premier étage du bâtiment.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Décide de renouveler la location du presbytère à l'Association Diocésaine pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011,
- Dit que cette location ne concerne que le rez de chaussée et le premier étage du bâtiment,
- Fixe le montant du loyer à 134.50 euros par an,

- Autorise Monsieur le Maire à signer le bail correspondant.

## **II -TRAVAUX**

### ***5. Réfection de la salle polyvalente – Convention de maîtrise d’œuvre***

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 28 mai 2010 qui sollicitait une subvention pour aménager l’appartement jouxtant la salle des fêtes en salle de réunion compte tenu de la carence sur la commune.

Il propose que la maîtrise d’œuvre soit confiée à un professionnel ; trois cabinets ont été consultés. Seul l’Atelier d’Architecture Fabrice BOCH a répondu. Le montant de la prestation s’élève à 9 150 € toutes taxes comprises (neuf mille cent cinquante euros).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Confirme l’aménagement de la salle polyvalente,
- Décide de confier la maîtrise d’œuvre des travaux à Monsieur Fabrice BOCH, Architecte,
- Approuve le montant des travaux de maîtrise d’œuvre qui s’élève à 9 150 € (neuf mille cent cinquante euros),
- Autorise Monsieur le Maire à signer l’acte d’engagement correspondant et toutes pièces relatives au bon déroulement du projet.

### ***6. Assainissement et réseaux secs La Grande Bergerie – Approbation du dossier de marché***

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le dossier de marché concernant les travaux d’assainissement, d’eau potable et de mise en souterrain des réseaux secs au hameau de La Grande Bergerie.

Le dossier a fait l’objet d’un appel d’offres réparti en trois lots :

- Réseaux humides
- Réseaux secs
- Enrobés.

La remise des plis a été fixée au 15 février 2011 à 12 heures.

La commission d’appel d’offres réunie le 25 février 2011 à 20 heures a classé en première position selon les critères de jugement des offres prévus au règlement de la consultation :

- Réseaux humides : Entreprise BOCH TP à MACOT LA PLAGNE,
- Réseaux secs : Entreprise CARRET VETTIER à AIME,
- Enrobés : Entreprise EIFFAGE à GILLY SUR ISERE

Le montant des travaux hors taxes se décompose ainsi :

- Entreprise BOCH TP
  - Tranche ferme - montant prévisionnel 220 708. 00 €
  - Tranche conditionnelle – montant prévisionnel 276 473.70 €

- Entreprise CARRET VETTIER
  - Montant prévisionnel 106 964.00 €
- Entreprise EIFFAGE
  - Montant prévisionnel 44 738.00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Approuve le montant des marchés avec :
  - Entreprise BOCH TP (tranche ferme et tranche conditionnelle) 497 181.70 €
  - Entreprise CARRET 106 964.00 €
  - Entreprise EIFFAGE 44 738.00 €
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2011,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les marchés correspondants pour un montant total de 648 883.70 € hors taxes, soit 776 064.91 € toutes taxes comprises (sept cent soixante seize mille zéro soixante quatre euros et quatre vingt onze centimes) et toutes les pièces nécessaires à son exécution.

#### **7. *Demande de subvention Sécurisation chemin de l'Eterlou et Route de Pré Boissy***

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les riverains de la rue de Pré Boissy se sont plaints de la vitesse excessive des véhicules.

Il précise également qu'il est nécessaire de pendre en compte l'étroitesse de la voirie, chemin de l'Eterlou ; dans les deux cas, il est nécessaire d'améliorer la sécurité.

Le montant des travaux est estimé :

- Chemin de Pré Boissy
- Chemin de l'Eterlou

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Affirme la nécessité de sécuriser les rues de Pré Boissy et de l'Eterlou,
- Approuve le montant des travaux qui s'élève à 55 000 euros,
- Sollicite une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),
- Dit que le plan de financement sera le suivant :
  - Subvention de l'Etat
  - Fonds libres du budget communal
- Précise que les crédits seront inscrits au budget communal 2011
- S'engage à ne pas commencer les travaux avant l'attribution de la subvention.

### **III – DIVERS**

#### **8. *Demandes de subvention classe de découverte et cérémonie pour la réception du nouveau clocher***

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision de principe pour l'attribution d'une subvention à l'école du Villard pour la classe de découverte. Il convient de prendre la délibération correspondante. Le montant attribué est de 2 362 euros.

D'autre part, lors de la réception du futur clocher, il est prévu un concert les soirs des 8 et 9 avril prochains.

Le Conseil Municipal accepte de verser une participation de 1 000 euros au Syndicat d'Initiative qui aura en charge l'organisation.

### ***9. Bibliothèque***

A la bibliothèque, Madame Delphine COUNIL remplacera Madame Béatrice SORREL qui part travailler à plein temps à la médiathèque de Bourg-Saint-Maurice.

Plus de questions à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Maire,  
M. OUDARD